

## Note de position conjointe d'Armateurs de France et de France Hydrogène sur la création d'un Fonds Océan

Le 17 mai, la commission ENVI du Parlement européen a adopté le très attendu projet de rapport de Peter LIESE (PPE, ALL) sur la directive EU-ETS. **Armateurs de France et France Hydrogène accueillent favorablement le vote de l'amendement de compromis concernant la création d'un Fonds Océan (amendement de compromis 17 : 68 pour et 20 contre), abondé par 75% des revenus générés par l'ETS maritime.**

Nous soutenons la création d'un Fonds Océan qui, en agissant sur la demande de solutions de rupture capables de faire baisser drastiquement les émissions de GES du maritime, **génère un effet levier sur toute la filière** en alimentant la recherche, l'innovation et le déploiement de technologies embarquées (scalables) favorisant la décarbonation du secteur.

**Armateurs de France et France Hydrogène considèrent donc que le Fonds Océan, alimenté à 75% par les revenus générés par l'ETS, doit être focalisé sur le financement de technologies embarquées présentant un fort potentiel de décarbonation, de leur implantation à bord ainsi que des innovations d'usage. Nous proposons ainsi que l'aide soit allouée aux utilisateurs finaux (armateurs) pour couvrir les surcoûts d'investissements afférents à des projets de navires et permettre des investissements technologiquement neutres, essentiels à la décarbonation efficace du secteur. Ainsi, les projets visés devront :**

- présenter un potentiel de diminution globale des émissions supérieur ou égal à 50% (relativement à un navire conventionnel équivalent ; valeurs à définir par la Commission Européenne) ;
- être scalables ;
- et mettre en œuvre des solutions dont le niveau de maturité technologique (TRL) est supérieur ou égal à 5.

**Cette conception du Fonds Océan vise à permettre le déploiement, la mise à échelle et l'industrialisation de solutions européennes de décarbonation pour le transport maritime.** Nous rappelons par ailleurs que seul l'investissement simultané dans des solutions d'efficacité énergétique et de motorisation bas-carbone permettra au secteur de se décarboner massivement et rapidement, et qu'il est donc nécessaire que le Fonds Océan tienne compte des apports complémentaires de ces solutions. Afin d'inciter les porteurs de projets à activer ces deux leviers simultanément, une bonification des montants d'aide devrait être envisagée pour les projets incluant un volet important de réduction de la consommation énergétique, notamment grâce à l'intégration de systèmes de propulsion vélique.

Si le cadrage du Fonds Océan tel que proposé ici est focalisé sur les technologies embarquées et donc sur les coûts d'investissement, les surcoûts de fonctionnement induits par la fourniture en carburants alternatifs bas-carbone (hydrogène, ammoniac, méthanol, bio ou e-GNL ...) n'en demeurent pas moins un volet structurant du défi de décarbonation du transport maritime. Conscients de l'enjeu, France Hydrogène et Armateurs de France soulignent que c'est la sécurisation des investissements dans les navires décarbonés qui doit permettre aux producteurs de carburants alternatifs de se projeter massivement vers le maritime, de gagner en compétitivité, et aux pouvoirs publics de concevoir les mécanismes (distincts du Fonds Océan mais complémentaires) de soutien à la production ou fourniture en carburants alternatifs pour le transport maritime. **Le Fonds Océan doit être focalisé sur les technologies embarquées, mais c'est l'activation simultanée de dispositifs de soutien complémentaires qui permettra au secteur maritime de relever le défi de la décarbonation.**

Cette approche nous semble offrir une plus forte visibilité sur les perspectives de marché aux acteurs de l'offre (équipementiers, architectes, chantiers, etc.). Elle vise à accélérer l'émergence d'une offre industrielle européenne, qui pourrait par ailleurs être valorisée auprès des dispositifs de soutien type IPCEI (« gigafactories » d'équipements clés) afin de tirer pleinement parti des économies d'échelle résultant d'une massification symétrique de l'offre et de la demande.

**Enfin, il nous semble primordial que soit prévue une participation des acteurs économiques du maritime à la gouvernance du Fonds Océan.**